

Grammaire générale et raisonnée

ANTOINE ARNAULD & CLAUDE LANCELOT

Grammaire générale et raisonnée

Présentation de
JEAN-MARC MANDOSIO

Édition revue et mise à jour



ÉDITIONS ALLIA

16, RUE CHARLEMAGNE, PARIS IV^e

2016

Le texte de la présente édition reproduit celui de la 3^e édition de la *Grammaire générale et raisonnée*, datée de 1676. Cette édition, fréquemment reprise au xviii^e siècle, apporte des additions essentielles au chapitre IX de la seconde partie. Afin de faciliter la lecture, nous avons légèrement modernisé la graphie du xvii^e siècle et établi un index.

© Éditions Allia, Paris, 1997, 2016.

PRÉSENTATION

LA *Grammaire générale et raisonnée* (1660), plus connue sous le nom de “Grammaire de Port-Royal”, est le fruit de la collaboration du grammairien Claude Lancelot (1615-1695) – auteur de diverses *Méthodes* de latin, de grec, d’italien et d’espagnol – et du philosophe Antoine Arnauld (1612-1694), célèbre pour sa rigueur intellectuelle et son appartenance au parti janséniste.

Dès sa parution, ce petit livre fit grand bruit, inspirant de nombreux plagiaires et donnant lieu, pendant plus d’un siècle, à une longue suite de commentaires. Il est reconnu aujourd’hui comme l’un des ouvrages les plus importants dans l’histoire de la grammaire et de la théorie du langage ; mais il ne concerne pas seulement les historiens, puisque les linguistes et les philosophes y ont trouvé ample matière à réflexion. En quelques dizaines de pages, Arnauld et Lancelot renvoient à la critique rongeuse des souris nombre de gros volumes aux titres éclatants, qui annonçaient de grandes révolutions dans l’étude du langage.

À l’instar de Descartes, dans la lignée duquel ils s’inscrivent (on a parlé à leur propos, de façon sans doute trop restrictive, de “linguistique cartésienne”), les auteurs paraissent faire table rase de ce qui a été écrit précédemment et reprennent tout depuis le début. De ce fait, la *Grammaire générale et raisonnée*, communément considérée comme le point de départ de la science moderne du langage, a vu son originalité souvent exagérée ¹.

1. J’avais moi-même un peu trop suivi cette orientation dans ma présentation de la *Grammaire* en 1997.

Les recherches actuelles tendent à corriger cette distorsion grâce à des analyses plus minutieuses du contexte historique, ce qui incite à voir dans l'entreprise des Messieurs de Port-Royal une étape dans l'histoire des idées sur le langage plutôt qu'une sorte de commencement absolu ¹.

Arnauld et Lancelot ont clairement exprimé le but de leur ambitieuse *Grammaire* en déclarant qu'elle est à la fois "générale" et "raisonnée" ².

1° C'est une grammaire *générale* : il ne s'agit pas ici d'exposer les règles de telle ou telle langue, comme le font les grammaires *particulières*, mais "les vrais fondements de l'art de parler". Lancelot et Arnauld empruntent donc leurs exemples à l'ensemble des langues qu'un homme cultivé de ce temps pouvait connaître, à savoir (outre le français) le latin, le grec, l'hébreu, l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand. Extrêmement dissemblables en apparence, toutes ces

1. Une synthèse de ces recherches est fournie dans les chapitres consacrés à la *Grammaire générale et raisonnée* par Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier et Christian Puech (*Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck, 2010). Une bibliographie constamment maintenue à jour, élaborée en vue de l'édition critique du texte, est accessible sur le site <www.mfo.ac.uk/files/images/BIBLIOGRAPHYGGRR.pdf>.

2. On a récemment découvert que cette formule avait déjà été employée quelques années plus tôt par l'encyclopédiste Léon de Saint-Jean, avec toutefois une visée bien plus modeste que celle d'Arnauld et Lancelot, si bien que la singularité de leur approche n'est pas remise en cause. (Voir Sylvain Auroux et Francine Mazière, "Une *Grammaire générale et raisonnée* en 1651 (1635 ?) : description et interprétation d'une découverte empirique", dans *History of Linguistics 2005 : Selected Papers from the Tenth International Conference on the History of the Language Sciences*, Amsterdam, John Benjamins, 2007.)

langues reposent en réalité sur un petit nombre de principes universels, susceptibles d'expliquer "les raisons de ce qui est commun à toutes les langues et des principales différences qui s'y rencontrent". Cette tâche s'est évidemment trouvée facilitée par le fait qu'il s'agit pour la plupart (à l'exception de l'hébreu) de langues "indo-européennes", donc fort voisines. Le projet d'une théorie *générale* des langues sera repris par Saussure au début du xx^e siècle ¹.

2^o Comparer les grammaires de plusieurs langues n'est pas une nouveauté au milieu du xvii^e siècle ; la pratique était courante depuis l'Antiquité. Ce qui l'est moins, c'est d'entreprendre une grammaire *raisonnée*, fondée sur la méthode établie par Descartes pour distinguer les idées "claires et distinctes", purement rationnelles, de celles, confuses, qu'engendre l'imagination, "maîtresse" – comme le dira Pascal, ami d'Arnauld – "d'erreur et de fausseté".

Si nos auteurs insistent sur le fait qu'ils dévoilent "les vrais fondements" de la pratique du langage, c'est bien parce que leurs prédécesseurs n'ont fait, selon eux, qu'établir cette dernière sur des fondements arbitraires, qui ne sont ni "clairs" ni "naturels". On ne trouve donc chez eux aucune référence à certaines questions qui agitaient encore nombre de leurs contemporains : celle de l'origine des langues et de la nature exacte de la langue parlée par Adam ; celle, qui en découle, de la filiation des diverses langues. Les uns pensaient qu'elles dérivent toutes de l'hébreu, langue de la révélation divine,

1. Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale* (1916), Paris, Payot, 1995.

d'autres les faisaient provenir du grec, voire du "gaulois", en s'appuyant sur des rapprochements superficiels et des étymologies fantaisistes.

Arnauld et Lancelot s'abstiennent de mêler les affaires de la religion, qui relèvent de la foi, avec celles du langage, reposant exclusivement sur les "signes que les hommes ont inventés" par leur "art", qui ne doit rien à l'inspiration divine. C'est pourquoi ils qualifient leur méthode de "naturelle", car elle se fonde uniquement sur l'observation des langues existantes, sans rien présupposer qui fasse appel à une croyance, dût-elle provenir de la Bible. Les signes étant manifestement "inventés" par les hommes, puisqu'ils diffèrent d'une langue à l'autre, le signe linguistique est "d'institution", donc arbitraire, comme le proclameront les linguistes du xx^e siècle et comme l'affirmaient déjà, dans l'Antiquité, Aristote et d'autres théoriciens grecs.

Selon la méthode cartésienne, pour rendre raison d'un phénomène complexe, il faut le décomposer rationnellement en éléments plus simples, par là même plus faciles à appréhender, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on parvienne aux éléments fondamentaux : c'est l'*analyse*. Puis, partant de ces éléments, on remonte l'ensemble de la machine, en prenant soin de ne faire aucun "saut", afin d'être toujours à même d'expliquer l'opération qui suit par celles qui précèdent : c'est la *synthèse*. Cette méthode, qui est celle des géomètres et des chimistes, Arnauld et Lancelot s'efforcent de l'appliquer dans leur *Grammaire*.

Ils partent ainsi, comme les linguistes actuels, des éléments les plus simples, c'est-à-dire les *sons*, dont les *caractères* écrits – du moins dans les langues prises en

compte par la *Grammaire générale et raisonnée* – ne sont pour l’essentiel qu’un dérivé, une transposition mnémotechnique¹. L’étude des sons et des caractères dans leur matérialité, leur *nature* concrète, occupe la première partie de l’ouvrage. Ces signes, étant conventionnels, ne véhiculent par eux-mêmes aucune signification ; or le langage sert à “expliquer ses pensées par des signes” ; il faut donc rendre raison de la relation qui existe entre les pensées et les signes. Tel est l’objet de la seconde partie, beaucoup plus développée que la première, car la fin (expliquer ses pensées), proprement humaine, est plus importante que le moyen (produire des sons), qui est “commun aux hommes et aux perroquets”².

La *signification*, qui n’est pas contenue dans les signes, passe par les mots, qui sont des assemblages de signes ;

1. Cela ne s’applique pas à certains systèmes d’écriture qu’Arnauld et Lancelot ignoraient et qui ne transcrivent pas (ou ne transcrivent que partiellement) des sons : les pictogrammes amérindiens, les idéogrammes chinois, l’écriture cunéiforme mésopotamienne et les hiéroglyphes égyptiens sont des systèmes non phonographiques ou semi-phonographiques. Les linguistes modernes, à commencer par Saussure, sont eux aussi partis des sons et non des caractères écrits pour analyser la structure des langues, considérant l’écriture comme seconde par rapport aux sons de la langue parlée – même si, dans les langues possédant un système de notation écrite, la représentation que les locuteurs se font de leur propre langue est modifiée par l’écriture (voir sur ce point David Olson, *L’Univers de l’écrit : comment la culture écrite donne forme à la pensée* [1994], trad. Yves Bonin, Paris, Retz, 1998).

2. On notera que c’est la situation inverse qui a longtemps caractérisé la linguistique contemporaine, où la sémiologie (étude des signes) a laissé loin derrière elle la sémantique (étude du sens). C’est ce qu’a essayé de corriger Chomsky avec sa “grammaire générative”, voyant dans la *Grammaire générale et raisonnée* une anticipation de ses idées ; nous reviendrons plus loin sur ce point. La sémantique a connu depuis lors de nouveaux développements qui ne nous concernent pas ici.

elle ne réside pas, toutefois, dans les mots eux-mêmes, mais dans les *pensées* qu'ils servent à transmettre. En conséquence, Arnauld et Lancelot entreprennent de distinguer les diverses formes de mots selon les diverses "opérations de l'esprit" que le langage a pour fonction de communiquer. Ici encore, ils procèdent avec méthode, en allant du simple au complexe : *concevoir, juger, raisonner*.

La conception, qui est l'opération la plus simple, puisqu'elle consiste seulement dans la représentation d'une chose, se traduit par un *mot*. Le jugement, qui est plus complexe – car il s'agit cette fois de mettre en relation un sujet et un prédicat (ou *attribut*) –, ne se traduit pas par un mot mais par une *proposition*, c'est-à-dire une suite de mots comprenant au moins un substantif et un verbe. Le raisonnement, enfin, se traduit par une suite de propositions ¹. Arnauld et Lancelot passent ainsi – selon la terminologie des grammairiens modernes – de la morphologie (étude des morphèmes ou des mots) à la syntaxe (étude des relations entre les morphèmes ou les mots). Mais la partie qu'ils consacrent à la syntaxe dans leur ouvrage, très courte, ne recouvre que partiellement le sens actuel du mot : elle ne concerne en effet que "la construction des mots ensemble" et non la théorie des propositions ; c'est en revanche dans le chapitre consacré aux pronoms relatifs que figure la distinction capitale,

1. Cette théorie de la signification a suscité des controverses, il y a quelques décennies, autour de l'interprétation qu'en a donnée Michel Foucault dans *Les Mots et les Choses : une archéologie des sciences humaines* (Paris, Gallimard, 1966), ainsi que dans son introduction à la *Grammaire générale et raisonnée* (Paris, Paulet, 1969, reprise dans *Dits et écrits (1954-1988)*, t. 1, Paris, Gallimard, 1994) ; voir par exemple André Robinet, *Le Langage à l'âge classique*, Paris, Klincksieck, 1978.

exposée ici pour la première fois, entre les propositions *principale* et *relative*. Cette distinction fonde la partie de la grammaire consistant dans l'étude des propositions, qu'on a appelée depuis "analyse logique" pour la distinguer de l'"analyse grammaticale" proprement dite, qui porte sur la nature et la fonction des mots.

L'affinité entre la grammaire et la logique est l'un des aspects les plus importants de la *Grammaire générale et raisonnée*. Il a donné lieu à de nombreuses études¹ ; nous nous limiterons à quelques remarques susceptibles d'éclairer la lecture de l'ouvrage, sans entrer dans de longues exégèses.

Tant par le lien établi entre le langage et les "opérations de l'esprit" que par le rôle dévolu aux propositions, la grammaire telle que la conçoivent Arnauld et Lancelot est indissociable de la logique. Cette manière de voir s'inscrit dans la tradition des réflexions philosophiques sur le langage, distincte de la tradition grammaticale à visée didactique. Dans le cadre de l'enseignement, en effet, grammaire et logique restaient séparées, car elles relevaient de deux étapes distinctes de l'apprentissage des "arts libéraux", ces disciplines que toute personne d'honorable condition se devait de connaître. Parmi ces disciplines figuraient les "arts du discours", transmis depuis l'Antiquité sous la forme schématique du *trivium* : grammaire, rhétorique, dialectique.

1. Voir Louis Marin, *La Critique du discours : sur la Logique de Port-Royal et les Pensées de Pascal*, Paris, Minuit, 1975 ; Marc Dominicy, *La Naissance de la grammaire moderne : langage, logique et philosophie à Port-Royal*, Bruxelles, Mardaga, 1984 ; Jean-Claude Pariente, *L'Analyse du langage à Port-Royal : six études logico-grammaticales*, Paris, Minuit, 1985.

On commençait par l'enseignement le plus élémentaire, celui de la grammaire, comprenant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (on appelait d'ailleurs les maîtres d'école des "grammairiens") ; venait ensuite la rhétorique, permettant de connaître les diverses manières de composer un discours (oral ou écrit) capable de persuader ; mais un discours persuasif n'est pas nécessairement fondé en raison : la connaissance de la dialectique (ou logique) s'avérait donc nécessaire pour être à même de distinguer, parmi les divers types d'arguments dont on se sert pour persuader, les raisonnements bien formés et les sophismes. Entre la grammaire et la logique, il y avait plus qu'une différence de niveau ; c'était un véritable saut qualitatif que l'on accomplissait en passant de la grammaire à la rhétorique, puis de la rhétorique à la logique.

Dans le cadre de la spéculation philosophique sur le langage, en revanche, la question des relations entre la grammaire et la logique avait été posée dès l'Antiquité grecque, et l'on sait que pour les stoïciens les deux disciplines étaient englobées sous l'appellation de *logique*, science englobant à la fois les arts du discours et du raisonnement. Chez les grammairiens et les philosophes arabes, en particulier Alfarabi et Avicenne, cette question fut reformulée dans des termes qui influencèrent profondément les discussions scolastiques médiévales, dont la *Grammaire* et la *Logique* de Port-Royal font entendre un lointain écho.

Pour les Messieurs de Port-Royal, il ne fait pas de doute que la grammaire, la rhétorique et la logique sont étroitement soudées ¹. L'étude des différentes sortes de

1. Nous parlerons un peu plus loin de la rhétorique.

propositions, esquissée dans la *Grammaire*, est menée à son terme dans la *Logique* publiée par Arnauld et Nicole deux ans plus tard ¹. Elle forme la seconde partie de ce dernier ouvrage et débute par un rappel des principales notions traitées dans la *Grammaire*. Les auteurs font à ce sujet une remarque destinée à faire taire les tenants de la spécialisation et du cloisonnement des disciplines :

Il est peu important d'examiner si c'est à la grammaire ou à la logique d'en traiter, et il est plus court de dire que tout ce qui est utile à la fin de chaque art lui appartient, soit que la connaissance lui en soit particulière, soit qu'il y ait aussi d'autres arts et d'autres sciences qui s'en servent. Or, il est certainement de quelque utilité pour la fin de la logique, qui est de *bien penser*, d'entendre les divers usages des sons qui sont destinés à signifier les idées, et que l'esprit a coutume d'y lier si étroitement que l'une ne se conçoit guère sans l'autre ; en sorte que l'idée de la chose excite l'idée du son, et l'idée du son, celle de la chose.

L'accent mis par Arnauld et Lancelot sur la structure logique des phrases a attiré l'attention du linguiste américain Noam Chomsky, qui a vu en eux des précurseurs de certaines de ses propres conceptions ². L'un des principes fondamentaux de la "grammaire générative", dont il est le fondateur, est la distinction entre la "structure superficielle" d'une phrase et sa "structure profonde",

1. Antoine Arnauld et Pierre Nicole, *La Logique ou l'art de penser* (1662). Plusieurs éditions de cet ouvrage sont disponibles (Vrin, Flammarion, Gallimard) ; il est étrange qu'on ait pris l'habitude de lire cette *Logique* indépendamment de la *Grammaire* dont elle est le prolongement.

2. Noam Chomsky, *La Linguistique cartésienne : un chapitre de l'histoire de la pensée rationaliste* (1966), trad. Nelcya Delanoë et Dan Sperber, Paris, Seuil, 1969.